Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 9 (1864)

Heft: 18

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

En outre deux compagnies de dragons vaudois, qui devaient faire un cours de répétition à Bière dans le courant de ce mois, le feront par demi-compagnie à Genève. La première moitié de la compagnie n° 15, capitaine de Cerjat, est entrée en service le 2 septembre, arrivée le 3 à Genève. Dans 15 jours, elle sera relevée par la 2^{me} moitié de la compagnie; puis suivront les deux sections de la compagnie n° 17, capitaine Bachmann.

La brigade d'occupation se trouve sous les ordres directs de M. le colonel fédéral Barmann, en même temps commissaire fédéral, avec M. le lieutenant-colonel fédéral Amstutz comme commandant de place, M. le capitaine fédéral Emery comme adjudant, et M. Büry comme secrétaire. Pour simplifier le service de garde l'arsenal du Grand-Pré a été transféré à l'entrepôt de la rive droite. Huit arrestations ont été faites, parmi lesquelles M. le major fédéral Krauss, prévenu d'avoir commandé la séquestration du Conseil d'Etat en représailles des coups de fusil de Chantepoulet. Plusieurs militaires de la garnison de Genève se plaignent de la cherté de la vie, surtout ceux qui ne font pas l'ordinaire. Ne serait-il pas convenable, si l'occupation doit se prolonger, de prendre quelques mesures pour diminuer les dépenses, ou pour élever la solde? — Le Conseil fédéral par arrèté du 2 septembre a validé l'élection de M. Chenevière.

Le 1er janvier 1864, les troupes bernoises comptaient l'effectif suivant :

Etat-major cantonal.	•	•				•	. 116	hommes.
Elite fédérale							16,384	
Réserve fédérale	•	•					9,532))
Landwerh organisée .		•	•	•	٠		9,669	>>
Personnel non réparti	•		•		•		2,262))
					Total,		38,413	»

La Revue militaire paraît deux fois par mois. — Prix: 6 francs par an pour toute la Suisse et 10 francs pour l'étranger. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à l'imprimerie Pache, à Lausanne, et à M. Tanera, éditeur, rue de Savoie, 6, à Paris.

ANNONCE.

FABRIQUE DE PASSEMENTERIE MILITAIRE

de L. ROCHAT, à Lausanne.

Beau choix d'épaulettes or et argent fin et mi-fin, pour tous grades; ceinturonerie, sabres d'officiers, des fabriques de Solingen et Paris; le tout à des prix très modérés.

Gros et détail; prompte expédition.